

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Port-Gentil : il se rend aux autorités 7 ans après avoir assassiné une femme

LES filles de Bernadette Mouendo étaient sous le choc, en apprenant que le meurtrier de leur mère était en fait Farley Ondenot Reboucka que la famille avait pourtant hébergé.

Christelle NTSAME
Port-Gentil/Gabon

L'HISTOIRE qui se déroule à Port-Gentil, chef-lieu de la province de l'Ogooué-Maritime, mérite d'être dite dans les "enquêtes impossibles". Et ce, au regard de son caractère insolite et inédit. En effet, Farley Ondenot Reboucka, Gabonais âgé de 27 ans, a décidé de se rendre au commissariat central de la cité de l'or noir, dans le but d'avouer un crime commis 7 ans auparavant. C'est lui qui aurait assassiné, dans des conditions ignobles dame Bernadette Mouendo.

La victime était la grand-mère de son ami, Noé Orwell alias Champion. Selon ses propos, le meurtrier présumé souhaitait "faire la paix avec sa conscience". Après avoir livré son secret à la police, il s'est rendu sur le lieu du drame aux mains des OPJ pour la reconstitution des faits. L'histoire se déroule en 2015 au quartier Cuvette-Centrale, dans le 4e arrondissement de Port-Gentil. Le rapport d'enquête indique qu'entre 2012 et 2015, Farley, dont les parents sont des SDF à l'époque, était hébergé par la famille de son ami

Noé Orwell alias Champion. Un soir, l'intéressé qui a soif décide d'aller boire de l'eau. Sur son chemin, il aperçoit la grand-mère de son ami allongée sur le ventre dans sa chambre. Il se précipite sur elle. Et, à l'aide de ses mains, l'étouffe jusqu'à ce que mort s'ensuive. Par la suite, Farley va entretenir un rapport sexuel avec le cadavre, jusqu'à ce qu'il puisse satisfaire sa libido. Après son forfait, il se retire. Ce n'est que le lendemain que la famille constate le décès de leur parente qui était toujours allongée sur le ventre, les yeux figés. L'une des petites-filles de Bernadette Mouendo a tout de même fait constater à ce moment-là qu'elle avait l'impression que sa grand-mère s'était débattue. Sans toutefois avoir de pistes fiables pour fonder ses soupçons. Très vite, avec ses sœurs, elles se sont accordées sur le fait que la mort de leur grand-mère était naturelle. Les filles de la défunte étaient choquées, en apprenant non seulement que leur grand-mère n'est pas morte de mort naturelle, et comble de malheur, son meurtrier n'est autre que l'ami de leur fils qu'ils ont hébergé chez eux. Soulignons que le prévenu, inconnu des fichiers des renseignements

judiciaires, a avoué être l'auteur de plusieurs autres cas de viols et d'avoir consommé des stupéfiants. Farley Ondenot Reboucka a été présenté, le 4 février dernier, devant le parquet du tribunal de première instance de Port-Gentil qui, après l'avoir entendu, l'a placé en détention à la prison du Château. Il sera poursuivi par le Ministère public pour les faits de meurtre et viol.



Photo: Christelle Ntsame

Farley Ondenot Reboucka qui s'est constitué prisonnier.

CONSERVATION DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE ET DES HYPOTHÈQUES

AVIS AU PUBLIC

Conformément aux dispositions de l'article 33 de l'Ordonnance 5/PR du 13 Février 2012, le Conservateur de la Propriété Foncière porte à la connaissance du public qu'une procédure d'immatriculation est engagée suivant les réquisitions et pour les parcelles dont les références sont précisées dans le tableau ci-dessous.

Les éventuelles oppositions seront reçues à la Conservation de la Propriété Foncière et des Hypothèques dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de parution du présent avis.

Passé ce délai, la forclusion sera encourue

N° de la RI	Date de la R. I	Parcelle	Section	Ville ou District
15028	26 JANVIER 2022	72	YV5	AKANDA
15029	26 JANVIER 2022	54	CG	OWENDO
15053	07 FEVRIER 2022	137	NB	PORT-GENTIL
15054	08 FEVRIER 2022	123	ZS1	LIBREVILLE
14055	08 FEVRIER 2022	119	BD	OWENDO

Le Conservateur



Les Faits d'ailleurs

FRANCE/SEINE-ET-MARNE : 10 ANS DE RÉCLUSION POUR UNE EXPÉDITION PUNITIVE

LA Cour d'assises de Seine-et-Marne a condamné mardi un chef de chantier turc à 10 années de réclusion pour la mort, en 2018, d'un ouvrier kazakh lors d'une expédition punitive. En effet, dix hommes de la communauté turque comparaissent à Melun pour violences en réunion ayant entraîné la mort sans intention de la donner. La justice leur reprochait de s'être rendus en groupe chez Ziyametdin Adilov pour venger la gifle qu'il avait donnée peu de temps avant à son employeur qui tardait à le payer pour un chantier au noir.

PARIS : L'HOMME ACCUSÉ D'AGRESSION SEXUELLE SUR ÉDOUARD LOUIS DE NOUVEAU RELAXÉ

LA Cour d'appel de Paris a confirmé lundi la relaxe d'un homme de 36 ans, qui était accusé par le romancier Édouard Louis de l'avoir agressé sexuellement il y a près de dix ans, en décembre 2012. Riadh B., également surnommé Reda, s'est vu également confirmer sa condamnation à trois mois d'emprisonnement avec sursis pour les vols d'une tablette et d'un téléphone portable. Mais la Cour d'appel a requalifié les faits de vols avec violence en vols simples.